

Délibération n° 2019-03-22

 Extrait du registre des délibérations
 du conseil communautaire du 20 juin 2019

Objet

 Adoption du schéma
 de développement
 touristique

Rapporteur

LAGARDE Maguy

Date de convocation

13 juin 2019

**Date d'affichage du
compte rendu**

28 juin 2019

**Nombre de
conseillers**

 En exercice : 125
 Présents : 80
 Votants : 89
 Pour : 89
 Contre : 0
 Abstentions : 0

L'an deux mille dix-neuf, le 20 juin à 18h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle de spectacle Animatis de la commune d'Issoire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

Présents avec voix délibérante :

ALETON Danielle	ALLART Sébastien	ARCHIMBAUD Guy
	BACQUET Jean-Paul	
BARDY André	BARRAUD Bertrand	BARRÉ Annick
	BASTIEN Gérard	BAYSSAT Marie
	BÉRIOT Didier	
BERTHELOT Pascal	BESSEYRE Fabien	
BLANJARD Michel		BOURG François
BOURGNE Françoise		BRONNER Ulrick
BRUN Pascale		CHALLET Vincent
CHANAL Jean-Paul		CHANY Georgette
CHASSANG Jean-Pierre	CHASSANY Georges	CHAZALON Robert
		COLLET Jean-Pierre
THEVENET Émilie (S)	CORRE Jean-Marie	
COSTE Yves	COSTON David	COSTON Marie
CREGUT François		DABERT Jean-Claude
	DENAIVES Catherine	
DESGEORGES André	DESVIGNES Jean	
	DUBOST Philippe	DYNDAS Eric
EMIREN Bernard (S)	ESPEIL Michel	FANJUL José
MAISONNEUVE Alain (S)	FRAISSE Pierre-Luc	FARGEIX Jeanine (S)
GAUDRIAULT Damien		
		GRÉGOIRE Nathalie
		GUILLAUME Julien
		IGONIN Bernard
JAFFEUX Sébastien	JAMON Marc	MAGAUD Hervé (S)
	LOUBINOX Nathalie (S)	LAGARDE Maguy
LAMOUREUX Jean-François	LANCRENON Maria	LE GAL Claude
LEGENDRE Denis		
	LIVET Bertrand	MAHOUDEAUX Gaëlle
MARAIS René	MARTINANT Pierre	
MASSEBOEUF Claude		
	OLIVIER Christian	
PELISSIER Patrick	PELOU Michel	PEREIRA-MAURIAT Christine
PERRON Jean-Yves		
POULOSSIER Marie-Laure	PRADIER Laurent	RAVEL Pierre
RKINA Mohamed		ROCHETTE Christophe
		ROUSSEL Chantal
ROUX Bernard		SAUVANT Jean-Pierre
SAUX Marie-Pierre	THEVIER Gérard	TINET Georges
	TOULOUZE Michel	VARISCHETTI Martine
VEISSIERE Bernard	PINTE Emmanuel (S)	

Absents ayant donné pouvoir (9) : CORREIA Emmanuel à BACQUET Jean-Paul, DUBESSY Florence à VARISCHETTI Martine, GUEUGNOT Jean-Pierre à RAVEL Pierre, LENEGRE Jean-Louis à PELISSIER Patrick, LETELLIER Josiane à SAUVANT Jean-Pierre, PAILLONCY Brigitte à BARRÉ Annick, PÉTHEIL Sandra à BLANJARD Michel, POMEL Michel à DYNDAS Éric, SALVINI Luc à ALETON Danielle.

Absents représentés (7) : CONTOUX Michel, ESBELIN Nicole, FRADIN Guy, GARNAVAULT Philippe, JOLIVET Sylvie, LABUSSIÈRE Jean-Marc, ZANIN Nathalie.

Absents (36) : ASTIER Raymond, BARBET Laurent, BARTHOMEUF Serge, BERENBAUM Émeric, BERNARD Jean-Paul, BESSON Jean-Louis, BONNAFOUX Daniel, BOYER Élie, BRUNETTI Graziella, CHANIMBAUD Lionel, CHEYNOUX Gérard, CODRON Maryse, CROZE Yves-Serge, DE MULDER Jean-Pierre, DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette, DRUELLE Jean-Claude, GAUTHIER Isabelle, GIMEL Edwige, GOUEZEC Jean-François, GOYON Guy, GREGORIS Cécile, HERBST Nadine, HERCEGFI Serge, KAROUTZOS Christian, LEROY Véronique, MARUCA Vincent, MEALLET Roger-Jean, MONIET-FIEVET Jean-Marc, MOREL Jacques, NICOLLET Michel, NÔ Lucien, NUÑEZ Aurélie, ROCHE Roger, RODDIER Gilles, ROUBERTOU Didier, TIXIER Luc.

Secrétaire de séance : ROUSSEL Chantal.

VOU la délibération n° 2019-01-13 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 21 février 2019 relative à la stratégie de développement touristique ;

CONSIDÉRANT que lors de sa séance du 21 février dernier, le Conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire a validé la stratégie de développement touristique de la Communauté d'agglomération qui, au vu du diagnostic, propose de positionner le territoire, comme un élément d'accueil de la destination Auvergne ;

CONSIDÉRANT qu'il a également été validé de s'inscrire, en complémentarité avec la stratégie régionale, dans le mouvement du slow-tourisme ;

CONSIDÉRANT que trois thèmes singularisant le territoire ont été identifiés : « Géologie, paysages, nature » ; « Patrimoines, art et histoire » et « Art de vivre, saveurs du terroir » ;

CONSIDÉRANT que 4 axes d'actions ont également été approuvés :

- développer l'itinérance de découverte immersive du territoire ;
- valoriser une offre qualitative, confortable, dense, variée et animée ;
- qualifier les équipements, les aménagements et les prestations touristiques ;
- favoriser la qualification et la mobilisation des acteurs ;

CONSIDÉRANT qu'une liste d'actions a été produite et précisée au sein d'un schéma de développement touristique de 27 fiches actions, chiffrées et phasées sur la période 2019 – 2024 ;

CONSIDÉRANT que le schéma de développement est annexé au présent rapport ;

CONSIDÉRANT qu'en dehors de la voie verte (maîtrise d'ouvrage du Département) et des dispositifs imputés sur d'autres budgets (dispositifs associations, service patrimoine, pôle Enfance jeunesse et sport), ce programme propose un investissement de l'ordre de 2 400 000,00 € pour le tourisme sur le territoire de l'Agglo Pays d'Issoire ;

CONSIDÉRANT qu'un objectif global de 60 % de subvention semble raisonnable, ce qui ramènerait le programme à un autofinancement inférieur à 200 000,00 € par an ;

CONSIDÉRANT qu'au-delà de ce schéma de développement, une stratégie marketing a été rédigée (délibération suivante) ;

Les membres du conseil communautaire, ouï l'exposé de Madame le Rapporteur et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- de valider le schéma de développement touristique tel que ci-annexé, dans son contenu, son budget et son échéancier, sous réserve de l'inscription des crédits budgétaires chaque année ;
- d'inscrire les crédits au budget correspondant ;
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Jean-Paul BACQUET



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 11/07/2019

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 11/07/2019